

VGP Formations

ZI du Plessis Beuscher

35220 Châteaubourg

Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr

Tel : 0642652951



Formation à l'habilitation électrique B0L / B2VL et BCL - en présentiel

La formation à l'habilitation électrique B0L / B2VL et BCL permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour réaliser des opérations électriques des véhicules électriques et hybrides, niveau B0L / B2VL et BCL, conformément à la réglementation en vigueur.

Durée : 7.00 heures (1 jour)

Profil des apprenants

- Mécaniciens
- Dépanneurs
- Experts automobiles
- Agents de parc
- Contrôleurs techniques
- Toutes personnes qui souhaitent avoir cette habilitation électrique

Prérequis

- Maîtrise du français (oral et écrit)
- Avoir minimum 18 ans
- Des connaissances en électricité sont un atout

Accessibilité et délais d'accès

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir. Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs. La formation est accessible en moyenne sous 1 à 4 semaines après validation du dossier (en fonction des disponibilités et du financement).

Objectifs pédagogiques

Au terme de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain
- Connaître ses limites d'intervention au regard du titre d'habilitation
- Réaliser des travaux d'ordre non électrique sur véhicules électriques ou hybrides en toute sécurité
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie

Contenu de la formation

- Rappel des notions d'électricité (Circuit électrique, DDP, intensité, résistance, loi d'Ohm, le courant continu)
- Le risque électrique en général et lié aux véhicules électriques ou hybrides
- La prévention des risques liés à l'électricité (Contre le contact direct, indirect, arc électrique, risques chimiques, électriques, d'explosion...)
- Le cadre réglementaire et la norme UTE C 18550 (Code du travail, norme, responsabilités, droit de retrait)
- L'habilitation et le titre d'habilitation (Principe, maintien, renouvellement, symboles, limites...)
- Le rôle des différents intervenants et les différents documents utilisés (Interventions, travaux, consignation...)
- Les différents travaux sur véhicules électriques
- Les zones d'environnement
 - Les différentes zones
 - Zones d'environnement et leurs limites
 - Zone de travail définie
 - Zone de voisinage
- Les protections collectives et individuelles (Identifier, vérifier, utiliser)
- Accident et incendie (Procédure et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique)

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'expert et de contrôleurs expérimentés.

A la suite de la formation, vous aurez le numéro de téléphone de votre formateur, vous pourrez l'appeler si vous avez des questions techniques.

Toute l'équipe de VGP Formations reste à votre disposition avant, pendant et après la formation afin de répondre à toutes vos questions.

Ressources pédagogiques et techniques

- Formation e-learning

- Accueil des apprenants dans une salle équipée et dédiée à la session de formation
- Contenus pédagogiques diffusés via vidéo-projection
- Malette avec le cours remise à chaque stagiaire
- Espace apprenant sur Digiforma

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Avant la formation : Planification des sessions (présentiel, pratique sur site). Communication sur les objectifs et le programme de formation.
- Pendant la formation : Feuille de présence signée par les participants. Respect du programme pédagogique prévu. Suivi des interactions et engagement des apprenants.
- Après la formation : Remise des supports pédagogiques et attestations de suivi. Enquête de satisfaction immédiate (formulaire, feedback oral). Vérification des acquis via un test et une mise en situation sur le plateau technique.

Modalités de certification

Obtenir une note >50% de bonnes réponses à l'évaluation théorique soit avoir 10/20 au QCM.

Il est attendu qu'à la fin de la formation, le stagiaire connaisse la réglementation et sache réaliser un contrôle en respectant la réglementation en vigueur.

VGP Formations à déterminer que la certification est à renouveler tous les 5 ans.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Formateur en prévention du risque électrique.

Diaporama, vidéoprojecteur, salle équipée de tables et chaises, paperboard, livrets de formation, matériel de sécurité (EPI et EPC), véhicule électrique et/ou hybride.

Sanction de la formation

Un avis d'habilitation électrique concernant chaque stagiaire sera remis à l'employeur suite à cette évaluation.

Une attestation de formation est remise à chaque stagiaire en fin de formation.